

Lettre ouverte aux services de police de l'Ontario, relative à l'absence de preuves de l'existence du SRAS-CoV-2



Par Christine Anne Massey

Traduction : Jean Bitterlin

À l'attention immédiate de :
Sylvia Jones (Solliciteur Général de l'Ontario)
et tous les membres des Services de Police de l'Ontario

LETTRE OUVERTE ET COMMUNICATION D'URGENCE

Dossier de Preuves et Exposé de Faits :
ON N'A JAMAIS PROUVÉ L'EXISTENCE DU « VIRUS COVID-19 »
« LE COVID-19 » EST UN MENSONGE MONDIAL

Avis : Atteinte et Responsabilité

CESSEZ ET ABANDONNEZ TOUTE INGÉRENCE « COVID-19 »

Agissez selon vos serments solennels qui exigent de protéger et de servir
Nous le Peuple

Enquêtez, Portez plainte, Procédez à des Arrestations ou Démissionnez

Déposé au Service de Police de Peterborough
500 Water St, Peterborough, ON K9H 3M3
Le 18 décembre 2021

À l'attention immédiate de :
Sylvia Jones (Solliciteur Général de l'Ontario)
Et à tous les membres des services de Police de l'Ontario
En service ou hors service, parmi lesquels mais pas seulement :

- Sylvia Jones (a woman who sometimes ACTS as: Solicitor General of Ontario)
- Gary Conn (a man who sometimes ACTS as: President, Ontario Association of Chiefs of Police; Chief, Chatham-Kent Police Service)
- Antje McNeely (a man who sometimes ACTS as: Immediate Past President, Ontario Association of Chiefs of Police; Chief, Kingston Police)
- Nishan Duraiappah (a man who sometimes ACTS as: First Vice President, Ontario Association of Chiefs of Police; Chief, Peel Regional Police)
- Daryl Longworth (a man who sometimes ACTS as: Vice President, Ontario Association of Chiefs of Police; Chief, Woodstock Police Service)
- Jim MacSween (a man who sometimes ACTS as: Vice President, Ontario Association of Chiefs of Police; Chief, York Regional Police)
- Roger Wilkie (a man who sometimes ACTS as: Vice President, Ontario Association of Chiefs of Police; Deputy Chief, Halton Regional Police Service)
- Scott Tod (a man who sometimes ACTS as: Secretary-Treasurer, Ontario Association of Chiefs of Police; Chief, North Bay Police Service)
- Jeff McGuire (a man who sometimes ACTS as: Executive Director, Ontario Association of Chiefs of Police)
- Thomas Carrique (a man who sometimes ACTS as: Director, Canadian Association of Chiefs of Police; Director, Ontario Association of Chiefs of Police; Commissioner, Ontario Provincial Police)
- Jodie Boudreau (a woman who sometimes ACTS as: Director, Ontario Association of Chiefs of Police; Assistant Commissioner, Ontario Provincial Police)
- James Ramer (a man who sometimes ACTS as: Director, Ontario Association of Chiefs of Police; Interim Chief, Toronto Police Service)
- Jeff Skye (a man who sometimes ACTS as: Director, Ontario Association of Chiefs of Police; Deputy Chief, Treaty Three Police Service)
- Sylvie Hauth (a woman who sometimes ACTS as: Director, Ontario Association of Chiefs of Police; Chief, Thunder Bay Police Service)
- Hugh Stevenson (a man who sometimes ACTS as: Director, Ontario Association of Chiefs of Police; Chief, Sault Ste. Marie Police Service)
- Mark MacGillivray (a man who sometimes ACTS as: Director, Ontario Association of Chiefs of Police; Chief, Smiths Falls Police Service)
- Tim Farquharson (a man who sometimes ACTS as: Director, Ontario Association of Chiefs of Police; Deputy, Peterborough Police Services)
- Frank Bergen (a man who sometimes ACTS as: Director, Ontario Association of Chiefs of Police, Chief, Hamilton Police Service)
- Craig Ambrose (a man who sometimes ACTS as: Director, Ontario Association of Chiefs of Police; Chief, Owen Sound Police Service)
- Mark Campbell (a man who sometimes ACTS as: Director, Ontario Association of Chiefs of Police; Chief, Strathroy-Caradoc Police Service)
- Paul Pedersen (a man who sometimes ACTS as: Director, Canadian Association of Chiefs of Police; Chief, Greater Sudbury Police Service)
- Bob Hall (a man who sometimes ACTS as Member, Peterborough Police Services Board)
- Les Kariunas (a man who sometimes ACTS as Member, Peterborough Police Services Board)
- Diane Therrien (a woman who sometimes ACTS as: Member, Peterborough Police Services Board; Mayor, Corporation of the City of Peterborough)
- Gary Baldwin (a man who sometimes ACTS as Member, Peterborough Police

Services Board) Mary ten Doeschate (a woman who sometimes ACTS as Member, Peterborough Police Services Board)

- Scott Gilbert (a man who sometimes ACTS as a Chief, Peterborough Police Services)

Avis : Atteinte à la personne, Responsabilité, Mise en Demeure

Chers Sylvia, Gary, Antje, Nishan, Daryl, Jim, Roger, Scott, Jeff, Thomas, Jodie, James, Jeff, Sylvie, Hugh, Mark, Tim, Frank, Craig, Mark, Paul, Bob, Les, Diane, Gary, Mary, Scott, etc... :

Moi, Christine Anne de la famille Massey, présente une procédure de violation, de responsabilité et mise en demeure, avec des preuves vérifiées, et avec un groupe de pairs la présente à la « commission des services de police de Peterborough », ce samedi 18 décembre 2021.

Les mêmes preuves ont déjà été présentées à :

- Avis : Atteinte à la personne (N° de fichier OPP : 2545021-0051) le 13 septembre 2021 à la POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO. (OPP signifie Ontario Provincial Police – NdT)
- Avis : Atteinte à la personne (N° de fichier : SM 21028560) le 12 novembre 2021 à la commission des services de police de SAULT STE MARIE.
- Avis : Atteinte à la personne (N° de fichier : SU 21084581) le 30 novembre 2021 à la commission des services de police de SUDBURY.

Bref exposé des faits « COVID-19 », incluant des transgressions et des responsabilités :

1. Un présumé « virus » doit être purifié (c'est-à-dire isolé) avant de pouvoir être séquencé, caractérisé et doit être étudié à l'aide d'expériences de contrôle.
2. Le séquençage et la caractérisation sont nécessaires pour l'identification d'un « virus » spécifique.
3. Des expériences répétées de contrôle sont nécessaires pour la détermination de la cause, par un « virus », de la maladie.
4. La purification d'un présumé « virus » prélevé sur de nombreux échantillons de malades, et ensuite la caractérisation, le séquençage et les expériences répétées de contrôle sont nécessaires avant de l'on puisse logiquement et scientifiquement conclure que ce « virus » circule dans les humains et est la cause d'une présumée nouvelle maladie.
5. Il est impossible de valider un « test » sans référence absolue (en anglais « gold standard » – NdT)
6. Il est impossible de valider un « test » dont on affirme qu'il « confirme » la présence d'un « virus » (ou une « infection virale ») avant qu'il n'ait été prouvé que le « virus » existe.
7. Il est impossible de valider un « test » dont on affirme qu'il

- « confirme » une « maladie virale » avant qu'il n'ait été prouvé que le présumé virus 1) existe et 2) cause la maladie.
8. Les études publiées dans lesquelles les auteurs affirment avoir « isolé » et « séquencé » le présumé « virus COVID-19' (c'est-à-dire le "SARS-CoV-2') (ou tout autre présumé virus, y compris le SARS-CoV-1) ne décrivent pas l'isolation/purification d'un présumé virus à partir d'échantillons de malades (ou de quoi que ce soit d'autre).
 9. Les études publiées dans lesquelles les auteurs affirment avoir « isolé » et séquencé le "présumé "SARS-CoV-2' (ou tout autre présumé virus, y compris le SARS-CoV-1) ne décrivent pas l'extraction du matériel génétique à partir d'un échantillon purifié du 'virus' ou ne décrivent pas la découverte/détermination d'un 'génom viral'.
 10. Les réponses d'accès à l'information (fondée sur le principe du droit à l'information, la FOI – Freedom of Information, liberté d'accès à l'information – oblige les agences fédérales américaines à transmettre leurs documents à quiconque en fait la demande, quelle que soit sa nationalité sous peine d'être condamnées – NdT) de 41 institutions (parmi lesquelles l'Agence de Santé Publique du Canada, Santé Canada et toutes les 5 institutions canadiennes qui ont affirmé avoir 'isolé le virus') et les réponses d'accès à l'information et les documents judiciaires de 100 autres institutions de plus de 25 autres pays montrent que les gouvernements et les institutions de santé/science du Monde entier ont de manière uniforme échoué à fournir ou à citer ne serait-ce qu'un rapport décrivant la purification du présumé 'SARS-CoV-2' (ou de tout autre présumé 'variant') provenant d'un échantillon de malade, par quiconque, où que ce soit sur Terre.
 11. Les réponses FOI provenant du Centre du Contrôle de Maladies et de la Prévention US (le ou les célèbres CDC – NdT) ou d'ailleurs n'ont produit aucun rapport décrivant la purification du présumé 'virus SRAS' de 2003 ou d'aucun 'coronavirus' du rhume, par quiconque, où que ce soit sur Terre.
 12. Les gouvernements et établissements de santé/science du Monde entier ont démontré qu'ils n'étaient pas en mesure de prouver l'existence du présumé 'SARS-CoV-2 (ou de tout 'variant' présumé).
 13. Les gouvernements et établissements de santé/science du Monde entier ont démontré qu'ils n'étaient pas en mesure de prouver que le présumé 'SARS-CoV-2 (ou de tout 'variant' présumé) est la cause de quelque maladie que ce soit, nouvelle ou ancienne.
 14. Toutes les réponses FOI mentionnées ci-dessus et documents du tribunal sont accessibles au public à l'adresse URL suivante :
<https://www.fluoridefreepeel.ca/fois-reveal-that-health-science-institutions-around-the-world-have-no-record-of-sars-cov-2-isolation-purification/>
et en compilation PDF dans des unités de stockage aux adresses URL suivantes :
<https://tinyurl.com/IsolationFOIs> ;
<http://bit.ly/awcevidence>.
 15. Tous les tests, diagnostics, statistiques, projections, modélisations et injections 'COVID-19' quelle que soit leur nature ne sont pas valides et en fin de compte basés sur des illusions, des idées fausses, de mauvaises interprétations, de l'ignorance, de l'incompétence, une information incomplète et/ou des fraudes intentionnelles.
 16. Toutes les ingérences dans les vies et corps d'hommes, de femmes ou

d'enfants (y compris les enfants à naître) associées au 'COVID-19 ont été des abus illégaux ; parmi celles-ci (mais non limitées à) tous les ordres, les intimidations, les menaces, les amendes, les contraventions, les arrestations, les incarcérations, les saisies, les fermetures, les restrictions publiques de toute sorte (parmi lesquelles les hôpitaux, les écoles, les tribunaux, les commissariats, les magasins, les parcs, les centres de loisirs, etc.), les refus de fournir des services et les refus de fournir des emplois rémunérés, imposés et/ou appliqués par des responsables politiques, les personnels médicaux, les employeurs et les directions et membres des corporations des services de police de l'Ontario, etc.

17. Tout homme ou toute femme qui illégalement agit contre un homme, une femme ou un enfant est responsable de tout préjudice ou dommage qu'ils causent.

J'appose mon sceau ci-dessous, et déclare que les 'faits COVID-19' ci-dessus sont vrais, sous peine de mort.

Christopher James de la famille Pritchard, Gabriel Gilles de la famille Proulx (OPP) (OPP pour Ontario Provincial Police – NdT), Liam James de la famille Brechin, et Timothy Miles de la famille Calhoun (Chef adjoint à la retraite/31 ans de service chez les pompiers) apposent également leurs sceaux et font la même déclaration.

D'autres preuves irréfutables vérifiables concernant la fraude et les transgressions COVID-19 sont disponibles sur un disque de stockage à l'adresse URL suivante : bit.ly/awcevidence

Cela inclut :

LA FRAUDE COVID-19 & LA GUERRE CONTRE L'HUMANITÉ
(preuve avérée à cette affirmation déposée)
par le Dr Mark Bailey et le Dr John Bevan-Smith :
<https://drsambailey.com/2021/11/11/the-covid-19-fraud-war-on-humanity/>

[Voir aussi, en français :
La fraude du Covid-19 et la guerre contre
l'humanité]

UN MEURTRE SE DÉROULE, SOUS VOTRE SURVEILLANCE :

Les dispositions éthiques d'une intervention médicale exigent la divulgation complète et un consentement réellement volontaire. Le Code de Nuremberg est reconnu dans le Monde entier, parce que l'expérimentation médicale sans consentement légal était censée ne PLUS JAMAIS se produire à l'encontre de

l'Humanité. Toutes les personnes chargées de l'application de la loi sont tenues de faire respecter cela.

Notez également que dans le domaine juridique, à l'intérieur duquel opère habituellement la Police Canadienne, l'article 245 du Code Criminel du Canada déclare : 'Quiconque administre ou fait administrer à toute personne ou fait en sorte qu'une personne prenne un poison ou toute autre chose destructrice ou nocive est coupable...'

Et pourtant, sans exagération aucune, les preuves telles que déposées factuellement prouvent sans doute possible que :

- « Le COVID-19 » est un mensonge mondial,
- On n'a jamais pu prouver l'existence du présumé virus et des présumés variants ou qu'ils soient la cause de quelque maladie que ce soit,
- Il n'y a aucune raison d'introduire les tests « COVID-19''', les injections ou les « mesures » de quelque nature que ce soit,
- Il n'y a aucun fondement même pour les termes « 2019-nCoV », « SARS-CoV-2 » ou « COVID-19 »,
- Les hommes, femmes, enfants et enfants à naître du Monde entier ont été terrorisés et soumis à un empoisonnement atroce et illégal, à une expérimentation médicale, et à des fautes professionnelles médicales ;

Abus : Terrorisme, méfait et crimes contre l'Humanité se produisent ici en Ontario. L'administration d'interventions médicales inutiles, toxiques et invasives qui sont 'acceptées' sans pleine divulgation et suite à des propos alarmistes sans fondement, des menaces, du harcèlement, de la coercition, de la manipulation et de la désinformation provenant d'hommes et de femmes se faisant passer pour des 'experts en santé publique' et des 'fonctionnaires' est infâme, ne sera pas tolérée et ne restera pas sans conséquences pour les coupables et les complices.

Un meurtre est un meurtre, que le décès soit instantané ou lent.

UN EXPOSE DES FAITS GÉNÉRAUX :

1. Tout homme ou femme qui agit illégalement contre un homme, une femme ou un enfant est responsable de tout préjudice ou dommage qu'il cause.
2. À moins que vous ne puissiez établir avec des preuves vérifiables écrites un ou plusieurs des points suivants, alors aucun d'entre vous n'a de droit sur moi (nous le peuple) et il en va de même pour les autres hommes/femmes/personnes qui sont sous vos ordres ou de tout autre organisme de fonction publique qui tente de contrôler les gens :
 - Qui prétend que moi (nous le peuple) suis la propriété de tout homme ou femme qui agit en étant au service d'une corporation.
 - Qui présente un contrat où je renonce à mes droits inaliénables en faveur de tout homme ou femme.
 - Qui présente un contrat où je renonce à mes droits inaliénables en faveur

des organismes de fonction publique que vous représentez.

- Qui produit une preuve vérifiable que le Canada ne reconnaît pas la Loi de Dieu sur ce pays.

CESSEZ ET RENONCEZ

Nous exigeons de toutes les personnes qui agissent en tant que fonctionnaires de cesser et de renoncer à toute ingérence 'COVID-19', et à toutes les autres ingérences illégales de toute nature, parmi lesquelles le refus d'exercer votre mission auprès d'hommes, femmes et enfants qui n'ont pas eu l'injection COVID-19, et de renoncer, pour les agents de police de l'Ontario, d'avoir à choisir entre les exigences de port du masque et le refus d'un emploi rémunéré.

ENTRAVE À LA JUSTICE DANS NOS TRIBUNAUX PUBLICS

De plus, l'homme, Christopher James de la famille Pritchard, dont le sceau est apposé sur ce document et sur tous les trois dépôts antérieurs mentionnés ci-dessus, vous offre une aide immédiate à vous et à vos organismes afin de répondre à ces faits horribles qui demandent votre intervention immédiate. Cet homme et d'autres sont privés du droit d'accéder à nos tribunaux publics à Milton et Barrie par des fonctionnaires et des membres du barreau. Ceci exige votre intervention immédiate.

Il est prouvé, vérifié sur les registres publics que « les règles de procédure civile » ne s'appliquent PAS à nous le peuple.

Nous avons de nombreuses communications avec des élites agissant en tant que « hauts magistrats » dont AUCUN n'a réussi à produire les preuves requises disant que les règles s'appliquent à nous le peuple pour avoir accès à un tribunal public et de présenter nos demandes et saisir la justice. Ces personnes agissant aux dits tribunaux commettent une obstruction massive et cautionnent le terrorisme même qui est vérifié, ce qui nécessite que le tribunal des réclamations doit aller de l'avant à l'extérieur d'une société privée (BAR) qui n'a AUCUN droit, sur tout homme ou femme, de leur refuser de solliciter l'administration de la justice dans nos tribunaux PUBLICS. Ils BLOQUENT l'accès requis sans en avoir le droit.

Régalez cela immédiatement. Christopher James a toutes les preuves et communications prouvant cette affirmation.

POUR L'AVENIR

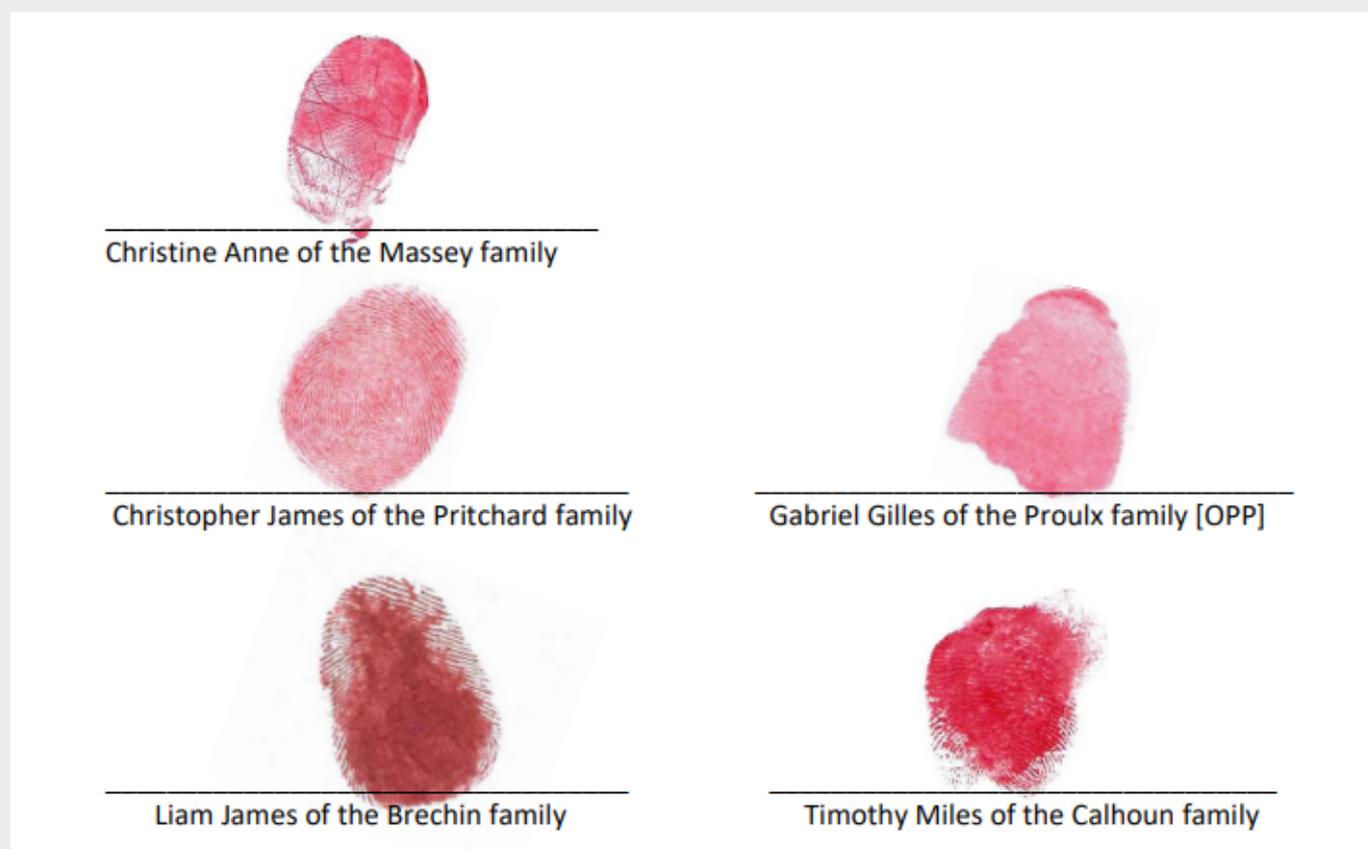
La fraude et la manipulation ont été commises à l'encontre de nous tous et de nos proches, et toutes les personnes citées dans cette communication (la liste des officiers de police destinataires de la lettre qui est au début – NdT) continuent à se dresser contre nous le peuple, à cause du manque de connaissances.

Il n'y a plus d'excuse maintenant. Le temps est venu pour être une lumière dans ce Monde. Vos serments de protéger et de servir doivent tous vous guider tel un phare lorsque nous arrêterons ensemble cette attaque menée par des entités nationales et étrangères, conçues pour détruire notre pays et pour détruire, en fin de compte, le Monde. C'est notre heure... protégez la population !!!

Choisir la recherche de la vérité et s'y tenir exige du courage. Nous demandons que vous trouviez ce courage, enquêtez sur cette affaire le plus vite possible et apportez des preuves qui vont à l'encontre de nos revendications, sinon accomplissez votre devoir envers la population qui est d'AGIR et de mettre un terme à la fraude COVID-19, au meurtre et au terrorisme qui se produit dans nos communautés. Si vous ne voulez pas remplir votre devoir envers vos semblables, démissionnez.

Une fois que l'un d'entre vous, à l'intérieur de l'un de vos organismes de la fonction publique, est prêt à prendre position... des millions d'honorables hommes et femmes attendent et sont prêts à passer à l'action afin d'être debout avec vous, épaule contre épaule, pour combattre ce mal.

Maintenant notre heure est venue de passer à l'action et d'affronter ensemble ce mal. Que Dieu soit avec nous tous. Que la grâce surabonde.



CONTACT – INFORMATION :

Christine Anne de la famille Massey 580 Fagan Avenue Peterborough, ON K9J 4J1
cmssyc@brigitteChristopher

James de la famille Pritchard awarriorcalls@outlook.co

Traduction Jean Bitterlin le 23 janvier 2022

[Voir aussi, en plus de l'article mentionné plus haut par l'auteure :

- ▶Le virus inexistant – une interview explosive de Christine Massey
- ▶Fausse science, données invalides : il n'y a pas de « cas Covid-19 confirmé » ; il n'y a pas de pandémie
- ▶Le virus existe-t-il ? Le CoV-2 du SRAS n'a toujours pas été isolé ? « La plus grande fraude de l'histoire de la médecine »
- ▶Déconstruction de l'arnaque Covid : les documents Ministère de la Santé admettent que le CDC n'a jamais isolé de « virus covid-19 » ... le test PCR ne détecte que le BRUIT des instruments
- ▶Virus fantôme : à la recherche du SARS-CoV-2
- ▶Un virus ? Quel virus ? – Dr Mark Bailey
- ▶L'interprétation erronée du virus – 2e partie]